

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 7 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2015

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Michel COUMAILLEAU, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Dominique LE BARZIC, Stéphane ROCHER, Corinne JOLLY, Marie-Josée BERGER

Secrétaire de séance :

Marie-Josée BERGÉ

Le procès verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2015 est approuvé par l'ensemble des membres.

OBJET N° 120 : EXAMEN DE L'ANALYSE DES OFFRES POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal accueille Mr Boudeau de la SPL en charge du dossier de réfection du terrain de football. A la suite de l'appel d'offres et de l'ouverture des plis, il expose les critères d'attribution des travaux au prestataire retenu. Celui-ci est la SARL Guy Limoges pour un montant HT de 132 040,52 €.

D'autre part il informe le conseil qu'il est possible de passer en phase de négociation.

Enfin une option finition de la main courante en Epoxy est proposée.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1° de ne pas passer en phase négociée
- 2° de choisir définitivement l'entreprise Guy Limoges et ses sous-traitants
- 3° de retenir l'option de la main courante en Epoxy pour un surcout de 600 € HT

OBJET N° 121 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES COMMUNALES

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2015 les taux d'imposition suivants :

✚ Taxe d'habitation	15,60 %
✚ Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
✚ Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

OBJET N° 122 : DUREE D'AMORTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire indique que le budget communal est soumis à amortissement pour certains travaux et imputations ; il précise que ces amortissements, sauf décision contraire, s'effectuent sur 15 ans, de manière linéaire. Il propose que pour 2015, certains amortissements nouveaux ou en cours, de par leurs faibles montants, soient comptabilisés sur une année.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE que **l'amortissement s'effectuera sur une année** pour les travaux suivants :

- * Travaux 2010 - remise à niveau de l'éclairage public - inventaire 20417-1 - dont le montant restant à amortir s'élève à **427,56 €**
- * Travaux 2010 - pose de candélabres - inventaire 20417-2 - dont le montant à amortir s'élève à **300,68 €**
- * Travaux 2011 - travaux divers d'éclairage public - inventaire 204172-2011 - il convient d'amortir la somme de 809,20 €/an depuis 2012 soit un montant de **3 236,80 €**
- * Travaux 2012 - éclairage public rue Salomon Raitig - inventaire 204172-2012 - il convient d'amortir la somme de 765 €/an depuis 2013 soit un montant de **2 295 €**
- * L'ensemble des réalisations de l'exercice 2014 :
 - extension du réseau d'eau potable chemin de l'Evêque - inventaire 21531-1 pour **2 219,94 €**
 - rénovation d'éclairage public - inventaire 204172-15 pour **680 €**
 - rénovation d'éclairage public - inventaire 204172-16 pour **355 €**
 - aides au logement ECOPASS - inventaire 20422 pour **3 250 €**

OBJET N° 123 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2015 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement	1 006 843,90 €
----------------------------------	-----------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	185 100,00
012	Charges de personnel	160 000,00
014	Atténuation de produits	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	281 173,00
66	Charges financières	10 925,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	14 254,00
022	Dépenses imprévues	45 000,00
023	Virement à la section d'investissement	304 391,90

Recettes

013	Atténuation de charges	10 000,00
70	Produits des services du domaine	2 200,00
73	Impôts et taxes	256 183,00
74	Dotations et subventions	228 004,00
75	Autres produits de gestion courante	17 500,00
76	Produits financiers	4,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00
78	Reprise sur provisions	0
002	Excédent reporté	491 852,90

Section d'investissement**661 938,83 €****Dépenses**

Restes à réaliser	42 400,00
Déficit antérieur reporté	0
Emprunts et dettes	54 067,00
Dépôt et cautionnement	2 000,00
Aide au logement programme Ecopass	7 500,00
Fonds de concours - CC du Pays de L'Hermenault	87 174,00
Immobilisations corporelles	99,00
Programme de travaux 2015	468 698,83
• travaux divers de voirie	75 000,00
• travaux divers de bâtiments	30 000,00
• travaux église	50 000,00
• travaux presbytère	80 000,00
• achat divers matériels	32 538,83
• travaux divers terrains	35 500,00
• travaux terrain football	165 660,00

Recettes

Restes à réaliser	8 963,00
Excédent reporté	102 878,93
Excédent capitalisé	33 437,00
Dotations	46 736,00
Subventions d'équipement	9 290,00
Subvention terrain Football	52 715,00
Autres écritures	99,00
Emprunts et dettes	87 174,00
Dépôt et cautionnement	2 000,00
Amortissements	14 254,00
Virement de la section de fonctionnement	304 391,90

OBJET N° 124 : DUREE D'AMORTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire indique que le budget assainissement est soumis à amortissement ; il précise que ces amortissements, sauf décision contraire, s'effectuent sur 15 ans, de manière linéaire. Il propose que pour 2015, certains amortissements nouveaux ou en cours, de par leurs faibles montants, soient comptabilisés sur une année.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE que **l'amortissement s'effectuera sur une année** pour les subventions perçues au titre de :

- ✗ La réalisation d'une étude diagnostic - inventaire 131-2 - dont le montant restant à amortir s'élève à **8 727,12 €**
- ✗ La réalisation d'une étude diagnostic - inventaire 1312-2 - dont le montant restant à amortir s'élève à **1 750 €**
- ✗ La réalisation d'une étude d'incidence loi sur l'eau - inventaire 131-3 - dont le montant restant à amortir s'élève à **1 170,01 €**
- ✗ La réalisation d'une étude d'incidence pour la création de la STEP - inventaire 131/2012 dont le montant à amortir s'élève à **260 €**

DECIDE que l'amortissement s'effectuera sur 30 années, pour les subventions perçues au titre de :
 * La construction de la station d'épuration - inventaire 1 - dont le montant à amortir s'élève à
210 996,48 €

OBJET N° 125 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2015 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement 167 283,87 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	124 204,87
68	Dotations aux amortissements	13 863,00
023	Virement à la section d'investissement	29 216,00

Recettes

70	Produits des services du domaine	55 200,00
77	Amortissements	29 693,00
002	Excédent reporté	82 390,87

Section d'investissement 167 283,87 €

Dépenses

Restes à réaliser	NEANT
Amortissements	29 693,00
Créance transfert de droit à déduction TVA	5 000,00
Programme de travaux 2015	120 806,08

Recettes

Restes à réaliser	NEANT
Excédent reporté	102 420,08
Excédent capitalisé	NEANT
Installations techniques TVA	5 000,00
Créance transfert de droit à déduction TVA	5 000,00
Amortissements	13 863,00
Virement de la section de fonctionnement	29 216,00

OBJET N° 126 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DES NOYERS PAREDS

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif ;

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2015 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement	289 489,48 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

6045	Achat d'études	5 000,00
605	Travaux VRD	35 000,00
658	Ajustement au budget	1,00
66	Charges financières	7 127,99
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	242 360,49

Recettes

002	Excédent reporté	5 991,21
7015	Vente de terrains aménagés	34 007,79
75	Ajustement au budget	1,00
796	Transfert de charges	7 128,99
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	242 360,49

Section d'investissement	246 166,17 €
---------------------------------	---------------------

Dépenses

001	Déficit d'investissement	3 805,68
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	242 360,49

Recettes

16874	Avance budget principal	3 805,68
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	242 360,49

OBJET N° 127 : EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES AU STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

La perception des droits de place pour les gens du voyage n'était pas dans les encaissements autorisés par la délibération du 16 avril 2014.

Il est demandé son ajout.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'ajouter la perception des droits de place pour les gens du voyage dans les encaissements autorisés par délibération du 16 avril 2014.

OBJET N° 128 : DELEGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENTS TEMPORAIRES DE SUPPLEANCE

Afin de pouvoir recruter temporairement pour suppléance des agents communaux en arrêt de travail, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer cette opération sans autorisation préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter le personnel temporaire en remplacement d'agents communaux en arrêt de travail. Il devra en informer le Conseil lors de la réunion suivant ce recrutement.

La séance est levée à 22 h 40

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 120 au n° 128

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	VILLAUME Jessy
SUIRE Christelle	GROSZ Pierre	BRIT Francis
BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	